

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D96DTE-DE
Reçu le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations**

Conseil Communautaire,
Séance du : 25 septembre 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
19 septembre 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à
la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier, BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne, COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine, LAFOZ Michèle, LARIVIERE Yvette, LESTIEU Daniel, MUCHA Jean-Luc, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc, SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques, VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs : ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, PICCOLI Jacques, PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques
Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre
Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier
Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier
Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie

Secrétaire de Séance :
GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 31
Pouvoir(s) : 13
Votants : 43

N°2025D96DTE : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION ANNUELLE 2025 À LA MISSION LOCALE DU PAYS VILLENEUVOIS

Monsieur Didier CAMINADE, Président, rappelle à l'Assemblée que la Mission Locale du Pays Villeneuvois, créée en 1994 à l'initiative des élus locaux, intervient sur l'ensemble du territoire de

l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot et a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés à construire leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

A travers ses fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, elle propose une relation personnalisée et globale en guidant les jeunes dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé dont l'objectif est l'insertion sociale et professionnelle durable.

Cette structure participe de façon active à des actions destinées à promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes en développant leur employabilité et décline son offre de services autour de 5 axes :

- l'accueil, l'information et l'orientation,
- l'accompagnement,
- l'accès à l'emploi,
- l'expertise et l'observation active du territoire,
- l'ingénierie de projet au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Suite à son déménagement dans les locaux de l'ancienne école primaire Chemin Rouge à Fumel, la Mission Locale a étoffé son offre de services avec :

- un espace numérique & emploi : espace ouvert aux jeunes pour création et mise à jour de cv, inscription Pôle Emploi, recherche d'offres d'emploi, ouverture compte CPA-CPF, démarches en ligne...,
- un conseiller numérique pour accompagner les citoyens dans les usages quotidiens du numérique (jeunes, adultes et seniors) : soutenir les citoyens dans leurs usages quotidiens du numérique (naviguer sur internet, utiliser une tablette, un ordinateur ou un téléphone, consulter un médecin, gérer des courriels, suivre la scolarité des enfants...), accompagner les usagers vers l'autonomie, sensibiliser aux enjeux du numérique,
- le renforcement de sa présence : 2 salariés et 1 conseiller numérique.

La Présidente de la Mission Locale du Pays Villeneuvois sollicite Fumel Vallée du Lot pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de 31 000 € pour l'année 2025 dont 4 081 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 919 € correspondant à la participation des différentes communes répartie comme suit :



Financement de Fumel Vallée du Lot à la Mission Locale du Pays Villeneuvois

COMMUNES	Communauté de communes	Population Totale (source INSEE)	Subvention demandée en 2025 aux communes membres de Fumel - Vallée du Lot	
			<i>par habitant</i>	<i>Montant</i>
ANTHE	Fumel - Vallée du Lot	207	0,60 €	124 €
AURADOU	Fumel - Vallée du Lot	430	0,60 €	258 €
BLANQUEFORT /BRIOLANCE	Fumel - Vallée du Lot	530	0,60 €	318 €
BOURLENS	Fumel - Vallée du Lot	380	0,60 €	228 €

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D96DTE-DE

Reçu le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

CAZIDEROQUE	Fumel - Vallée du Lot	252	0,60 €	151 €
CONDEZAYGUES	Fumel - Vallée du Lot	856	0,60 €	514 €
COURBIAC	Fumel - Vallée du Lot	113	0,60 €	68 €
CUZORN	Fumel - Vallée du Lot	869	0,60 €	521 €
DAUSSE	Fumel - Vallée du Lot	554	0,60 €	332 €
FRESPECH	Fumel - Vallée du Lot	288	0,60 €	173 €
FUMEL	Fumel - Vallée du Lot	4 805	2,05 €	9 850 €
LACAPELLE BIRON	Fumel - Vallée du Lot	409	0,60 €	245 €
MASQUIERES	Fumel - Vallée du Lot	178	0,60 €	107 €
MASSELS	Fumel - Vallée du Lot	119	0,60 €	71 €
MASSOULES	Fumel - Vallée du Lot	205	0,60 €	123 €
MONSEMPRON-LIBOS	Fumel - Vallée du Lot	2 139	1,10 €	2 353 €
MONTAYRAL	Fumel - Vallée du Lot	2 714	1,10 €	2 985 €
PENNE D'AGENAIS	Fumel - Vallée du Lot	2 534	1,10 €	2 787 €
ST FRONT LA LEMANCE	Fumel - Vallée du Lot	509	0,60 €	305 €
ST GEORGES	Fumel - Vallée du Lot	519	0,60 €	311 €
ST SYLVESTRE SUR LOT	Fumel - Vallée du Lot	2 425	1,10 €	2 668 €
ST VITE	Fumel - Vallée du Lot	1 213	0,60 €	728 €
SAUVETERRE LA LEMANCE	Fumel - Vallée du Lot	575	0,60 €	345 €
THEZAC	Fumel - Vallée du Lot	214	0,60 €	128 €
TOURNON D'AGENAIS	Fumel - Vallée du Lot	753	0,60 €	452 €
TREMONS	Fumel - Vallée du Lot	410	0,60 €	246 €
TRENTELS	Fumel - Vallée du Lot	880	0,60 €	528 €
Total Fumel - Vallée du Lot		25 080		26 919 €

Rappel mode de calcul selon le Conseil d'Administration du 15 mai 2009 :

Communes de moins de 2000 habitants : 0,60 € par habitant

Communes de plus de 2000 habitants : 1,10 € par habitant

Commune de Villeneuve sur Lot et Fumel : 2,05 € par habitant

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D96DTE-DE
Reçu le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire

1°) - Accorde une subvention d'un montant total de 31 000 € à la Mission Locale du Pays Villeneuvois pour l'année 2025 dont 4 081 € pour l'Espace Métiers Aquitaine, un espace numérique & emploi et une permanence mensuelle du service médiation logement puis 26 919 € correspondant à la participation des différentes communes ;

2°) - Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président de Fumel Vallée du Lot à signer la convention de partenariat et d'objectifs 2025 ;

3°) - Charge Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président des formalités nécessaires ;

4°) - Précise que les crédits afférents sont prévus au budget 2025 ;

5°) - Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur BIHOUE n'ayant pas pris part au vote.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,

Le Président,



Sophie GARGOWITSCH



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2025

Reçu en Préfecture le : 30 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2025
